

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 30-339-1925 Permis d'occupation Provisoire.

n° 30-339-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1925

Numéro JO

n° 339 du 01/02/1925

Date du numéro

1 février 1925

TEXTE INTÉGRAL

La sienur YaUssonf Mohnmed. demeurant à Bender-Djédid, est autorisé à occuper à litre précaire et révocable, au village de Bender-Djédid, une parcelle de terrain de forme réclangulaire, d'une superficie deux cents mètres carrés environ, mesurant 16 mètres de longueur sur 12 m .50 de largeur et bornée él harnéée an nord. par le boulevard 23 au sud, par le terrain vague de Boulaos: l'ouest. par le terrain vague de Bouluos: à l'est. par des patliolles. l'alignement sera licinementl sera donnée npar le service bravoux publiés- après pavement au conumnissariat de police du droit fixe de un franc nrévn var l'arrêlé du 23 juin 1900. Le présent permis esl personnel et ne peut être transféré sans l'agrément de l'Administration. La parcelle occunée doit recevoir. dans le délai de trois mois à daler de ce jour, une pailotte dont les dimensions seront proportionnéesau nombre d'individus à abritler. L'administration se réserve expressément lorsque l'intérêt public ou toutes autres circonsiances. quelles qu'elles soient l'exgeront, sans que le bénéficiaire puisse pretendre à une indemnité quelconque.

Le Gouverneur, CHapon-Baissac.